



HAL
open science

Licence Psychologie

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Psychologie. 2016, Université de Caen Normandie - UNICAEN. hceres-02037696

HAL Id: hceres-02037696

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037696>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Licence Psychologie

- Université de Caen Basse-Normandie - UCBN

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Homme, sociétés, risques, territoire

Établissement déposant : Université de Caen Basse-Normandie - UCBN

Établissement(s) cohabilité(s) : /

L'administration de la licence *Psychologie* est située dans les locaux de l'université de Caen Basse-Normandie (UCBN). Le site Web de la formation est <http://ufrpsycho.unicaen.fr/licence/>. Les lieux d'enseignement sont Uni-Caen campus 1 et le Pôle de formation et de recherche en santé. La licence s'adresse aux étudiants désireux d'accéder au titre professionnel de psychologue dans les conditions fixées par le décret n°2005-97 du 03 février 2005. Elle est également pour nombre d'étudiants une voie de formation privilégiée vers de nombreuses orientations professionnelles des secteurs de la santé, du social, de l'éducation, et vers certains concours de la fonction publique.

Elle s'inscrit dans le cadre des exigences nationales et européennes en matière de formation initiale en psychologie. Toutes les grandes sous-disciplines de la psychologie (psychologie clinique et pathologique, cognitive, du développement, neuropsychologie, psychobiologie, et psychologie sociale) y sont enseignées, sous la forme de Cours magistraux (CM) et de Travaux dirigés (TD). Cela représente les Unités d'enseignements (UE) fondamentales obligatoires (65% du volume horaire total), présentes à tous les semestres et sur les trois années. S'y ajoutent des UE méthodologiques (statistiques, méthodes de recueil des données, d'enquêtes, de recherche, etc.), également présentes à tous les semestres et sur les trois années du grade de licence (30% du volume horaire total du grade de licence). Les compétences transversales sont développées au travers des enseignements de méthodologie universitaire et d'anglais (langue de la recherche scientifique). Ces compétences transversales sont systématiquement reprises dans les travaux dirigés rattachés aux unités d'enseignements fondamentales.

Synthèse de l'évaluation

La construction de la maquette de licence *Psychologie* reflète le souhait de rendre cohérent l'ensemble de la formation du cursus de psychologie (licence, master et doctorat), l'accès au titre de psychologue et la professionnalisation des diplômés. Son élaboration a dû prendre en compte les multiples contraintes (nationales et européennes) liées à la délivrance du titre de psychologue et à la nécessité de maîtriser certains prérequis (connaissances en biologie, en anglais écrit, en informatique, en statistiques...) En ce sens, la maquette est parfaitement conforme aux attentes, et est en outre bien appuyée sur la recherche.

En revanche, cette licence, comme dans de nombreuses universités proposant une telle mention, pose le problème de la gestion de flux et des taux de réussite. Les flux sont importants, relativement aux débouchés de la filière, et s'il est dans les taux habituellement constatés, le taux de réussite (en particulier en première année de licence - L1), doit interroger les formateurs. En particulier, la question des dispositifs d'accompagnement des étudiants ne semble pas réellement abordée, en dehors toutefois des passerelles évoquées avec d'autres formations, ce dernier point étant en général un dispositif toujours délicat à mettre en place, ce qu'ont réussi ici les formateurs. L'ensemble souffre globalement d'un manque de pilotage, que l'argument de la faiblesse des taux d'encadrement ne peut pas complètement expliquer. En particulier, les données issues des enquêtes sont à la fois insuffisantes et peu exploitées.

Points forts :

- L'excellence de l'ancrage recherche et de la place qui lui est accordée en troisième année de licence (L3).
- Des ouvertures sur les autres mentions de licence du champ avec des mutualisations d'enseignement notamment entre la psychologie et les sciences de l'éducation sont possibles dès la seconde année de licence (L2).
- Pour un autre champ, on notera le lien entre la psychologie et l'orthophonie.

Points faibles :

- Ce sont ceux de la psychologie, en tant que discipline, et la gestion des flux à laquelle elle est confrontée.
- Ils concernent essentiellement la question de l'amenuisement du nombre d'inscrits au cours des trois années de licence avec un nombre d'étudiants en constante évolution (665 inscrits L1, 311 en L2 et 212 en L3 en 2014-1015, et 1500 au total). Il est cependant difficile de savoir si la gestion de ces flux relève du domaine lui-même (la psychologie), de l'université, ou des instances préuniversitaires.

Recommandations :

- L'équipe pédagogique doit mieux coordonner les ajustements pédagogiques et les investissements humains déployés, qui ne devraient pas dépendre des sous-domaines de la psychologie (excepté pour la L3).
- L'université et/ou l'équipe qui pilote la mention devrait davantage renseigner les travaux d'enquêtes, et ceci dès la première année (taux d'échecs et de réussite, poursuites d'études, taux d'insertion professionnelle, taux d'abandon en L1, voire dès la fin du premier semestre, assiduité aux travaux dirigés, évaluation des motivations).
- Les responsables devraient s'impliquer dans une réflexion qui doit être nationale, sur la question de la gestion des flux, associée aux contraintes de la professionnalisation et de la délivrance du titre de psychologue.

Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>La maquette de licence <i>Psychologie</i> a été construite en cohérence avec l'offre globale de la psychologie. Cette dernière comprend quatre spécialités : <i>Psychologie clinique et psychopathologique</i>, <i>Psychologie sociale, du travail et des organisations</i>, <i>Psychologie du développement de l'enfant et de l'adolescent</i>, et <i>Neuropsychologie</i>.</p> <p>Elle est composée d'unités d'enseignements se référant à ces grandes sous-disciplines de la psychologie sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés. Ces enseignements (socle de connaissances) correspondent à 65% du volume horaire total de la licence et sont dispensés durant les trois années. Les compétences transversales sont également développées par des enseignements de méthodologie universitaire, de statistiques et d'anglais. La structure de la licence proposée ici inclut, pour toutes les années des enseignements, disciplinaires, et transversaux. Seule la L3 conduira les étudiants à choisir un parcours de formation qui prend la forme d'UE optionnelles pour 20% du volume horaire de la L3. L'étudiant en L3 doit choisir trois options (parmi huit proposées) avec en plus un Travail d'étude et de recherche (TER) à choisir parmi six proposés.</p> <p>Son volume horaire global, qui est de 1508 heures sur les trois années, est légèrement au-dessus de la norme imposée. Le dossier précise (partie acquisition des compétences) le contenu des enseignements et les compétences à acquérir, ce qui permet de mieux apprécier leur cohérence avec les objectifs de la formation, et surtout avec la progression théorique et méthodologique que les étudiants doivent acquérir durant leur formation.</p>
---	--

<p>Environnement de la formation</p>	<p>La mention de licence <i>Psychologie</i> est l'une des six mentions de licence en Sciences humaines et sociales (SHS) de l'université de Caen à côté des licences <i>Philosophie, Histoire, Sciences de l'éducation, Sociologie et anthropologie</i> et <i>Géographie</i>. Un ensemble d'enseignements de la licence <i>Psychologie</i> est mutualisé avec d'autres mentions de licence : départements de Langues vivantes, des Sciences de l'éducation, et l'École d'Orthophonie de l'Unité de formation et de recherche (UFR) de médecine. Mais l'intérêt de ces mutualisations reste limité car ces enseignements conduisent à un coût supplémentaire pour l'UFR de psychologie, et il est peu probable qu'elles permettent de réelles réorientations.</p> <p>Même si les laboratoires de recherche ont été récemment restructurés, tous les enseignants-chercheurs intervenant dans la licence émargent dans un des laboratoires de l'université. Les professionnels de terrain participent également à la formation.</p> <p>L'UFR entretient des relations avec des associations et des institutions de la région Basse-Normandie. Ce réseau permet aux étudiants d'être accueillis pour leur UE en L2 (projet professionnel), ou pour le travail de terrain (formation continue d'adultes, centre de rééducation fonctionnelle, centres hospitaliers, association nationale de prévention en alcoologie et addictologie, hébergement pour toxicomanes, institut médico-éducatif...)</p>
<p>Equipe pédagogique</p>	<p>L'équipe pédagogique est composée de deux responsables pédagogiques par année, un responsable de la formation numérique, un chargé des relations internationales et des responsables d'unités d'enseignements. Elle est composée d'enseignants-chercheurs de la section 16 (psychologie) et de la section 69 (psychobiologie) du Conseil national des universités (CNU). Un ensemble de professionnels du terrain est également sollicité par cette équipe (psychologues, ingénieurs, consultants, des étudiants en doctorat, des moniteurs et des Attachés temporaires de l'enseignement et de la recherche (ATER). Par contre, il n'y a pas d'informations précises sur la manière dont l'équipe fonctionne ni sur quels critères les membres sont convoqués. Il est également mentionné dans le dossier que les représentants étudiants élus au conseil d'UFR et inscrits en licence sont systématiquement conviés aux réunions, ainsi que le secrétariat de licence et/ou la responsable administrative de l'UFR. Certains vacataires peuvent également être invités.</p> <p>C'est ainsi que 39 enseignants chercheurs participent à la formation : 31 Maîtres de conférences (MCF) et 8 Professeurs des universités (PR) et un ensemble de 36 professionnels hors Professeurs associés (PAST). Par contre, la répartition entre les différents domaines de la psychologie n'est pas homogène (peu de professionnels dans le domaine de la psychologie sociale et du développement, et beaucoup en psychologie clinique et en neuropsychologie - voir page 31 du dossier). Enfin, l'enseignement de l'anglais, des statistiques, de l'informatique et de la biologie nécessitent des spécialistes du domaine et d'un choix de l'université.</p>
<p>Effectifs et résultats</p>	<p>Les effectifs en L1 sont en constante progression depuis 2010-2011. À ce jour, il y a 665 inscrits en L1, 311 inscrits en L2 et 212 en L3, ces flux étant tout à fait comparables à ceux des autres universités qui enseignent la psychologie. Cet effectif important pose un problème notamment d'encadrement humain et de moyens financiers (nombre de TD qui explose, et manque d'encadrement).</p> <p>Le pourcentage « d'échecs » entre L1 et L2 est important (50%), ce qui n'est pas sans poser de lourds problèmes.</p> <p>Concernant les données de l'insertion, seules les années 2010-2012 sont renseignées. Elles restent cependant assez disparates et ne permettent ni de faire des inférences ni de tirer des conclusions générales.</p> <p>La mise en place d'une ou plusieurs licences pro serait un début de solution à ce problème compliqué.</p>

<p>Place de la recherche</p>	<p>L'adossement à la recherche est réel, mais principalement placé en L3. Il se fait sous forme de TER encadré par un enseignant chercheur (EC) et dans l'un des six parcours (psychologie clinique et pathologique, psychologie cognitive, du développement, neuropsychologie, psychobiologie et psychologie sociale), proposé par 7 laboratoires de recherche, à savoir : Psychologie des actions langagières et motrices (PALM - Equipe d'accueil - EA 4649), rattaché à l'UFR de psychologie ;</p>
------------------------------	--

	<p>Laboratoire de psychologie du développement et de l'éducation de l'enfant (LaPsyDE - Unité mixte de recherche - UMR CNRS 8240), rattaché à l'UFR de psychologie ; Centre d'étude et de recherche sur les risques et les vulnérabilités (CERREV - EA 3918), rattaché à l'UFR des sciences de l'homme et de psychologie, en lien avec la psychopathologie clinique, les risques et les vulnérabilités ; Laboratoire de neuropsychologie (UMR-S 1077), rattachée à l'UFR de médecine et de psychologie ; Normandie innovation marchandise entreprise consommation (NIMEC - EA 969), rattaché à l'Institut d'administration des entreprises (IAE) ; Groupe mémoire et plasticité comportementale (GMPc - EA 4259), rattaché à l'UFR de pharmacie et à l'Institut de biologie fondamentale et appliquée (IBFA) ; « Sérine protéases et physiopathologie de l'unité neurovasculaire » (UMR-S U919), rattachée à l'UFR de médecine et à l'IBFA. Les TER sont à la fois précisément décrits, et adaptés à chaque laboratoire, avec le défaut inhérent à ce fonctionnement, à savoir l'hétérogénéité entre types de TER.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>Une présentation des métiers de la psychologie est effectuée en L1 en mettant l'accent sur les différents débouchés dans le domaine de la psychologie. Des professionnels et des étudiants de master viennent présenter leur cursus et leurs expériences professionnelles. Le cursus (licence, master, doctorat) est également présenté aux étudiants de L1. Des contacts sont organisés avec des professionnels de terrain en L2 dans le cadre de l'UE projet professionnel. Les étudiants doivent interviewer des professionnels exerçant le métier qu'ils aimeraient faire. Les interviews sont analysées par les étudiants dans un rapport écrit. Les étudiants de L2 doivent également présenter un poster sur les métiers dans le domaine des SHS. Comme mentionné plus haut, 25 professionnels participent à la formation ou à l'encadrement des étudiants pour un volume horaire non négligeable.</p> <p>Mais la professionnalisation est le gros problème en psychologie en général, à Caen en particulier, et notamment en sortie du niveau licence. Les licences professionnelles (LP) professionnalisent, mais sur les métiers intermédiaires. Par contre, les masters sont nécessaires pour les métiers de psychologues.</p> <p>Les échecs et arrêts d'étude doivent être imputés pour la plupart à des erreurs d'orientations et probablement devraient être repérés et traités en amont (au niveau du baccalauréat).</p>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>Un « projet professionnel » en L2 de 12 heures est proposé aux étudiants. Les étudiants travaillent sur l'élaboration d'un <i>curriculum vitae</i> (CV) et d'une lettre de motivation ; même s'ils doivent interviewer un professionnel de terrain.</p> <p>Jusqu'en 2014, des stages non obligatoires pouvaient être effectués par les étudiants dans les métiers du sanitaire, social et de l'éducation (ce qui n'est plus autorisé). Actuellement, les étudiants font un stage dans le cadre de leur TER (en L3). Le dossier ne mentionne pas le nombre d'heures de ces stages ni le nombre d'ECTS (<i>European credits transfer system</i>). Le tout est englobé dans le TER (24 heures - 3 ECTS). Les étudiants valident le TER par un mémoire écrit et une soutenance orale.</p> <p>De fait l'importance des effectifs interdit la mise en place de véritables stages de préprofessionnalisation dans la mesure où ces derniers ne servent à couvrir bien souvent que les besoins réels du master.</p> <p>Par ailleurs, le projet professionnel établi par l'étudiant en L2, même s'il est apprécié, ne peut en rien être le garant d'une inscription professionnelle ultérieure réussie. En fait, ne sont finalement considérés comme stages que les lieux de recueil de données nécessaires à la rédaction du TER de L3.</p>
<p>Place de l'international</p>	<p>Des enseignements d'anglais sont proposés à tous les niveaux de la licence (L1 et L2 : renforcement grammatical, anglais SHS ; L3 : anglais de spécialité). L'UFR dispose également d'un référent relations internationales. Pour l'UFR de psychologie, 13 accords de partenariat ont été créés et renouvelés dans le cadre du programme Erasmus (Allemagne, Roumanie, Italie...) Seuls 6 à 8 étudiants de licence font un séjour d'études à l'étranger chaque année (Erasmus, Conférence des recteurs et des principaux des universités de Québec (CREPUQ), interuniversitaire). Ce nombre d'étudiants est faible au regard du nombre d'étudiants en licence. Chaque année, cinq étudiants étrangers viennent faire un séjour d'étude à l'UFR de psychologie que ce soit en L1, L2 ou L3 (européens,</p>

	<p>principalement). À chaque rentrée universitaire, une réunion d'information sur les destinations et les modalités de demande de séjour est organisée.</p> <p>Encore une fois ces chiffres sont comparables à ceux des autres universités. Leur faiblesse apparente s'explique par la forte variabilité du niveau des études de psychologie de par le monde et par une mise en place de la « masterisation » qui rend souvent les équivalences difficiles.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>La mise en place d'une capacité d'accueil est en discussion pour la rentrée 2016 (discussion en conseil de perfectionnement). L'entrée en L2 est de droit pour tout étudiant ayant validé une L1, mais également pour tout étudiant ayant 60 ECTS (quelle que soit la mention de licence). L'entrée en L3 se fait sur demande, examinée au cas par cas, par la commission de validation de l'UFR de psychologie.</p> <p>Ce traitement au « cas par cas » est une solution proposée par le département de psychologie pour essayer d'anticiper une stabilisation et une régulation des flux à l'entrée en master. Cette réponse est propre à l'université de Caen et mériterait un débat national.</p> <p>Le dossier d'annexe descriptive au diplôme se limite à quelques informations : les passerelles sont possibles et la commission de validation se réunit deux fois par an pour examiner les demandes (reprise d'études, transfert, étudiants étrangers...) Cette commission est composée de chaque responsable pédagogique d'année (L1, L2 et L3), du coordinateur référent relations internationales, du directeur d'UFR, et d'un président nommé en conseil d'UFR. Chaque étudiant pourra bénéficier d'un régime d'intégration personnalisé. Par contre, le dossier ne mentionne pas le nombre d'étudiants qui bénéficient de ce genre de passerelles.</p> <p>Les étudiants qui ont commencé un cursus de licence dans une autre mention que psychologie, peuvent se réorienter en psychologie s'ils ont validé au moins deux semestres de psychologie sur les deux premières années de la licence. Cette mesure permet d'ouvrir à l'interdisciplinarité pour des étudiants qui choisissent de continuer en psychologie. L'unité d'enseignement obligatoire en licence 1 (méthodologie du travail universitaire) permet aux étudiants d'acquérir des compétences méthodologiques dans différents domaines (expression écrite et orale, prise de note, rédaction de résumé...) Cette UE permet aux étudiants de se remettre à niveau et favorise leur réussite pour la suite de leur cursus.</p> <p>Des propositions sont offertes par l'université dans les cas de réorientation vers d'autres formations courtes (Diplôme universitaire de technologie - DUT, licence professionnelle). Le nombre d'étudiants concernés par ces problématiques reste assez faible (moins de 10% des effectifs).</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>Les enseignements sont entièrement dispensés en présentiel sous la forme de CM, TD et Travaux pratiques (TP). La répartition entre CM et TD est difficile à appréhender au vu des informations données dans le dossier. Il n'y a pas de formation proposée à distance, mais des enseignements (ou des résumés) sont déposés sur la plateforme Moodle. Les enseignants de l'UFR de psychologie ont tous suivi une formation pour comprendre les espaces de travail de la plateforme Moodle.</p> <p>La passation du C2i (Certificat informatique et internet) est également encouragée pour que les étudiants puissent se prévaloir d'une maîtrise correcte des outils numériques à la fin de la licence. En 2014-2015 : 149 étudiants se sont inscrits volontairement pour le certificat (seulement 72 en 2013-2014).</p> <p>Un parcours d'autoformation à l'anglais en ligne sur Moodle a été proposé depuis la rentrée 2014-2015 pour les étudiants de L1.</p> <p>Des aménagements spécifiques sont proposés aux étudiants en situation de handicap. Il existe un référent handicap de l'UFR de psychologie qui est également chargé de mission handicap pour l'université de Caen. Ces aménagements sont réalisés en collaboration avec le SUMPPS (Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé), le relais handicap santé et les associations. Si nécessaire, des contrats étudiants sont proposés pour accompagner ces étudiants ou les aider à prendre des notes. Le comité de perfectionnement travaille également sur l'apport du <i>e-learning</i> par le biais de la plateforme à distance Moodle pour permettre à des personnes qui auraient des difficultés à se déplacer de récupérer des QCM (Questionnaires à choix multiples), tests ou des fiches thématiques.</p>

	<p>Il existe également des aménagements spécifiques pour les sportifs de haut niveau pour lesquels un contrat spécifique leur est proposé (aménagement emploi du temps, épreuve de substitution pour examen si une compétition est prévue le même jour). Un correspondant pour l'UFR de psychologie est nommé. Enfin, un étudiant salarié (plus de 17 heures 30 de temps de travail hebdomadaire) peut bénéficier d'une dispense d'assiduité et passer les examens en contrôle terminal.</p> <p>Dans l'état actuel, les interventions pédagogiques semblent donc s'inscrire dans un format pédagogique très classique, format dans lequel l'enseignant est au cœur du dispositif.</p> <p>Cette formule a le mérite de repérer à peu près correctement les connaissances des étudiants, mais beaucoup moins bien leurs compétences. L'utilisation du numérique (<i>e-learning</i>) pourrait être alors un outil qui devrait permettre de faire avancer cette question. C'est peut-être un chantier que pourraient développer les enseignants de licence de Caen (à côté des très classiques documents déposés sur Moodle).</p> <p>Pour des raisons techniques l'anglais est pratiqué en auto-formation en L1. Il conviendrait de valider cette pratique qui génère beaucoup d'échecs.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>Les enseignements sont généralement évalués par des examens sur table en fin de semestre (QCM par matière CM + TD) pour les trois années. Conformément à l'arrêté licence, pour les étudiants, la compensation est intégrale (entre les matières au sein d'une UE, entre les UE d'un semestre, et entre les semestres au sein d'une année). Certains enseignements font l'objet de contrôles continus qui compte pour un tiers de la note finale pour la matière (mais pas d'information précise sur ce point). Une note de 10/20 permet à l'étudiant d'acquérir 30 ECTS pour le semestre. Les relevés de notes sont distribués aux étudiants en présentiel (en amph). Cette distribution en présentiel peut paraître lourde si on prend en compte le nombre d'étudiants total pour les trois années.</p> <p>La constitution, le rôle et les modalités de réunion des jurys sont classiques et les jurys se réunissent trois fois l'année après chaque session d'examen. Un jury est composé de six enseignants-chercheurs titulaires, dont un président de jury qui est l'un des co-responsables d'année. Il est validé par la direction de l'UFR puis par le Président de l'université de Caen. La présence des membres du jury est obligatoire. Un livret de jury contenant l'historique des relevés et décisions et l'émargement des membres par session a été mis en place. Les modalités évaluatives sont donc très classiques, et les règles de compensation en vigueur appliquées.</p>
<p>Suivi de l'acquisition des compétences</p>	<p>Une réflexion sur les compétences à acquérir a été menée sur l'ensemble des UE des différentes années, que ce soit pour les enseignements fondamentaux ou les enseignements transversaux. Il n'y a pas de portefeuille de compétences qui permet de suivre l'acquisition des compétences d'un étudiant, la raison principale en étant le nombre important d'étudiants à suivre (1500 inscrits en 2014-2015). Cette mise en place sera discutée au sein du conseil de perfectionnement.</p> <p>Pour chaque sous-domaine de la psychologie, un tableau des compétences requises a donc été défini et identifié (niveau national et européen). Cela reste bien entendu très théorique, son évaluation reste à faire, et elle se heurte aux effectifs pléthoriques rencontrés en licence.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>	<p>Le suivi des diplômés est réalisé par l'observatoire de l'université de Caen. Il n'y a pas de données pour les années 2012-2013 et 2013-2014. Pour les années 2010-2011 et 2011-2012 : 112 et 91 étudiants, respectivement sortis diplômés de la L3 sont entrés en master.</p> <p>Des informations plus précises sur les lieux de la formation manquent, et le nombre de répondants est souvent assez faible.</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>Il existe un conseil de perfectionnement mis en place en 2012 qui comprend des enseignants (tous les responsables d'année), des représentants étudiants élus au conseil d'UFR, et d'un représentant du secrétariat de licence. Il gère le quotidien et n'a pas de pouvoir décisionnel. Le dossier ne mentionne pas la présence de professionnels, mais indique que toute personne ayant des responsabilités peut être conviée à ce conseil. Par contre, on ne connaît pas ses modalités de réunions.</p>

	<p>L'évaluation des enseignements est mise en place (pour les L1) <i>via</i> un questionnaire en ligne sur la plateforme Moodle, questionnaire conçu par les responsables d'année et validé par le conseil de perfectionnement. En 2013-2014 : 70% des étudiants sont plutôt satisfaits des enseignements. De façon plus ponctuelle, le conseil de perfectionnement conduit des sondages auprès des étudiants en amphi pour obtenir des avis sur la formation. La formation est également évaluée par des enquêtes de situation et de suivi réalisées par l'observatoire de l'université de Caen.</p> <p>L'absence de données comparatives (intra ou inter) ne permet cependant pas de généraliser les quelques données obtenues.</p> <p>Ce conseil de perfectionnement devrait, à terme, devenir un espace de propositions.</p>
--	--

Observations de l'établissement

OBSERVATIONS DE L'UNIVERSITE DE CAEN NORMANDIE SUR LE RAPPORT D'ÉVALUATION

Licence de Psychologie, champ de formation Homme, sociétés, risques, territoire

Nous remercions le HCERES pour son rapport d'évaluation avisé et très complet. Nous souhaitons apporter des observations au rapport établi.

La Licence de psychologie s'est dotée dès sa mise en œuvre en 2012 d'un Conseil de Perfectionnement, ce dont elle ne disposait pas avant. Il garantit le pilotage de la formation. Il est présenté en introduction du dossier, et de façon plus détaillée au point 10 du dossier (page 24 à 26). Il a déjà permis de 2012 à 2014, période correspondant au dossier d'évaluation, la réalisation de plusieurs objectifs qui attestent qu'il constitue un réel espace de propositions : mise en place du contrôle continu, réalisation d'un guide des études à destination des étudiants, construction de l'architecture du grade sur la plateforme Moodle, révisions intersessions, identification des étudiants décrocheurs en L1 auxquels est proposé un tutorat en présentiel. De tout cela, cette Licence n'était pas dotée auparavant, ce qui souligne la forte implication de la composante pour la réussite de ses étudiants malgré son sous-encadrement (sur les 39 enseignants-chercheurs impliqués dans la formation, 10 d'entre eux, bien qu'enseignant en psychologie, sont rattachés à une autre composante pour laquelle ils s'investissent pédagogiquement et administrativement). Le Conseil de Perfectionnement se réunit au moins 6 fois par an depuis sa création (8 fois entre septembre 2015 et mars 2016).

L'équipe pédagogique est convoquée dans son intégralité dès que nécessaire afin d'y entendre les propositions et le résultat des travaux effectués par le Conseil de Perfectionnement. Avis, suggestions, propositions y sont débattus pour poursuivre les travaux. Les deux professionnels qui siègent au Conseil d'UFR de Psychologie sont invités aux réunions de l'équipe pédagogique et régulièrement consultés en Conseil d'UFR sur les avis et propositions qui émanent du Conseil de Perfectionnement.

Divers dispositifs d'accompagnement des étudiants sont mis en œuvre dans la Licence de psychologie, notamment dans le cadre du Plan Licence depuis 2012. Le contrôle continu a été introduit dans certaines matières du L1 au L3, ainsi que les révisions intersessions du L1 au L3. Un enseignement de méthodologies universitaires est dispensé en L1 qui aborde la prise de note, l'analyse et la synthèse des textes scientifiques en SHS, forme au travail en autonomie, à la recherche documentaire, à la rédaction de résumé et de dissertation, et aux exposés oraux. Un tutorat d'accompagnement et/ou de remise à niveau est proposé aux étudiants décrocheurs en L1 (moyenne au S1 < 8/20) entre la 1ère et la 2nde session du S1 et/ou au S2, en petits groupes (10 à 15). L'ensemble de ces actions vise en premier lieu à réduire le taux d'échec entre L1 et L2. **Toutefois, le constat essentiel de ces actions est la faible mobilisation des étudiants au regard d'actions coûteuses pour les enseignants-chercheurs et l'établissement. La participation des étudiants au tutorat est faible (entre 35 et 50%) et peu d'étudiants se présentent aux révisions intersessions, malgré une large diffusion de ces deux opérations annuelles faite par la composante auprès des étudiants (pendant les enseignements, par voie postale, et courriel).**

Comme indiqué au point 5 du dossier (page 16), le Conseil de Perfectionnement avait entamé une réflexion sur la gestion des flux pour la mise en œuvre d'une capacité d'accueil en L1. Cette capacité d'accueil s'est mise en place de fait en septembre 2015 du fait des changements intervenus dans le système APB ; elle a été reconduite en septembre 2016 (550 étudiants), cette fois sur décision de l'établissement et avec accord de Monsieur le Recteur (cette capacité existe également en sciences de l'éducation, sociologie, STAPS, et PACES). Il est attendu que cette capacité d'accueil puisse avoir un effet positif sur la gestion des flux des étudiants en Licence de psychologie. Il est proposé dans le rapport que l'ouverture d'une ou plusieurs Licences Professionnelles portées par l'UFR de Psychologie puisse également une réponse à apporter à la question des flux. Cependant, ce type de formation aux effectifs nécessairement plus limités ne peut pas constituer une solution viable et suffisante à la gestion des flux à la sortie du L2. Les responsables sont également informés et impliqués dans la réflexion nationale sur cette question, tout particulièrement à ce jour sur la gestion des flux à l'entrée du Master de Psychologie.

Le schéma organisationnel de la Licence de psychologie est présenté dans le détail au point 2 du dossier (page 4). Il comporte la répartition CM/TD pour tous les enseignements dispensés.

L'établissement s'est doté en 2015 d'un outil dédié au projet personnel et professionnel de l'étudiant, une plateforme web intitulée portefeuille d'expériences et de compétences (PEC). Un groupe de travail Unicaen a été constitué à l'initiative de l'Espace Orientation et Insertion afin d'assurer le déploiement de cet outil dans les maquettes et notamment dans la nouvelle offre de formation 2017-2021. Le Conseil de Perfectionnement de la Licence de psychologie réfléchit déjà à intégrer des séances d'accompagnement à la construction d'un PEC dans l'UE projet professionnel de L2.

La position de l'établissement sur les stages non obligatoires en Licence a été clarifiée depuis la présentation du dossier. Afin de se mettre en conformité avec la législation en vigueur, la création d'une UE de stage de découverte et d'orientation a été proposée la CFVU. Par décision de l'Unicaen c'est une UE libre, qui ne fait l'objet d'aucune évaluation ni d'aucun ECTS, mais apparaît dans le supplément au diplôme. La Licence de psychologie a immédiatement intégré cette UE en L3 ; elle est proposée depuis la rentrée 2015. Le stage, d'une durée de 1 à 4 semaines, se déroule sous convention, dans une institution dont le domaine d'activité est en lien avec la psychologie.

Les enquêtes sur le parcours des étudiants sont réalisées par l'Espace Orientation et Insertion de l'établissement. L'évaluation des enseignements et formations est réalisée par la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante de l'Unicaen. L'établissement s'est récemment doté de nouveaux outils qui devraient permettre l'obtention d'informations plus nombreuses et plus détaillées sur ses deux volets à l'avenir.

Le Président de l'Université
de Caen Normandie,



Pierre DENISE